

# CONSERVATOIRE

NOUVEL  
ÉLÈVE

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

Vous souhaitez vous inscrire au Conservatoire du Choletais ?

C'est avec un grand plaisir que nous vous ouvrons les portes de notre établissement qui accueille aujourd'hui **près de 1 300 élèves et propose 90 disciplines en Musique, Danse et Théâtre.**

Ouvert à tous, le Conservatoire poursuit des missions de sensibilisation et de formation aux pratiques artistiques et culturelles. Il prépare essentiellement ses élèves à devenir de bons amateurs, mais une formation préprofessionnelle est également assurée au sein de l'établissement.

Nous vous invitons à vous présenter au service scolarité, munis de ce dossier, complété et accompagné de l'ensemble des pièces demandées, **du mardi 23 août au vendredi 2 septembre 2022 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.**

**Une réunion de rentrée aura lieu le samedi 10 septembre à 10h30 pour tous les nouveaux élèves.**

Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez au Conservatoire du Choletais, et vous souhaitons une très belle rentrée artistique !

# INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription du Conservatoire du Choletais pour l'année scolaire 2022-2023.

Vous devrez vous présenter avec votre dossier dûment complété et accompagné des pièces demandées (aucune photocopie ne sera réalisée sur place) au service scolarité pendant la période indiquée ci-dessous. Vos choix de cours seront traités **par ordre d'arrivée** et pris en compte **dans la limite des places disponibles**.

## **DU MARDI 23 AOÛT AU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022**

**(LUNDI 22 AOÛT pour les élèves d'autres structures d'enseignement artistique)**

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

• **PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT : **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRÉ****

- 1 photo d'identité récente obligatoire
- 1 attestation de responsabilité civile
- 1 copie d'un justificatif de domicile, uniquement pour les habitants de l'Agglomération du Choletais (AdC) (Responsabilité Civile **ou** taxe d'habitation **ou** avis d'imposition **ou** attestation assurance habitation)
- 1 copie de la **1<sup>ère</sup> page** de l'avis d'imposition 2021 (ou 2022), uniquement pour les habitants de l'AdC
- Autorisation de prélèvement SEPA + RIB, uniquement pour les personnes souhaitant régler par prélèvement (à renouveler chaque année)
- Certificat médical pour les nouveaux élèves de Danse (sauf éveil artistique)

• **DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR : [www.cholet.fr](http://www.cholet.fr) ► Conservatoire du Choletais**

- Dossier et fiche d'inscription
- Tableau récapitulatif des horaires de cours
- Certificat médical pour les nouveaux élèves de Danse (*sauf éveil artistique*)
- Tarifs 2022-2023
- Autorisation de prélèvement automatique SEPA, pour adhérer au prélèvement automatique

*Documents également disponibles en version papier à l'accueil du Conservatoire.*

## **PRINCIPALES DATES À RETENIR**

• **Rencontre parents/professeurs au Conservatoire : choix des horaires de cours pour les instruments et réunions de rentrée**

↳ mercredi 7 septembre 2022 : 17 h 30 à 19 h

• **Réunion d'information pour les nouveaux élèves**

↳ samedi 10 septembre 2022 : 10 h 30 Auditorium Bach - Conservatoire

• **Rentrée des élèves au Conservatoire**

↳ lundi 12 septembre 2022

## **CONTACTS**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos services :

- **SCOLARITÉ** : 02 44 09 26 79 - [scolarite-conservatoire@choletagglomeration.fr](mailto:scolarite-conservatoire@choletagglomeration.fr)
- **COMPTABILITÉ** : 02 44 09 26 05 – [comptabilite-conservatoire@choletagglomeration.fr](mailto:comptabilite-conservatoire@choletagglomeration.fr)

# TARIFS 2022-2023

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)			
Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	HORS AdC
QF ≤ 1000	1000 < QF ≤ 1600	QF > 1600	

<b>DROIT D'INSCRIPTION</b> (par élève, obligatoire et non remboursable)	<b>15,00 €</b>
---	----------------

MUSIQUE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)				
Éveil Musique	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Parcours Premiers Pas				
Atelier d'Éveil Adapté	40,00 €			
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 et CS (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
• <u>Cours Indépendants du cursus</u> :				
Formation Musicale				
Écriture				
Analyse	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Langage harmonique				
Histoire de la musique				
Maîtrise (Pratique vocale supplémentaire)				
Instrument (+ pratique collective)	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Parcours Adulte	196,00 €	280,00 €	286,00 €	1 120,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

DANSE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Danse - Cycle 1	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Danse - Cycle 2	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Danse - Cycle 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

THÉÂTRE				
Éveil / CHAT	50,00 €	50,00 €	50,00 €	200,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Théâtre - Cycle 1	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Théâtre - Cycle 2 et 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES				
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Accompagnement de Projet I	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

AUTRES				
Auditeur ou Parcours Personnalisé	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS				
- Les élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre bénéficient du tarif AdC.				
- Pour les élèves inscrits en dispositif horaires aménagés, toute inscription supplémentaire dans une autre spécialité sera facturée selon le lieu de résidence de l'élève.				

LOCATIONS D'INSTRUMENTS				
- 1 <sup>re</sup> année de location (pour un instrument) : <b>par an</b>	40,00 €			
- 2 <sup>e</sup> année de location et plus (pour un instrument) : <b>par trimestre</b>	45,00 €			

RÉDUCTIONS				
<b>Inscriptions de plusieurs élèves dans un même foyer : par élève (à partir du deuxième)</b> ↳ Applicables aux tarifs " AdC - Tarif 2 " et " AdC - Tarif 3 " et supérieurs à 50 €	-37,00 €			
<b>Passeport " Nouveaux habitants " délivré par les communes de l'AdC</b>	-40,00 €			
<b>Réduction " Instrument rare " : alto, basson, clavecin, harpe, hautbois, orgue et viole de gambe</b> ↳ Uniquement pour les tarifs " Hors AdC "	-50,00 %			

## ❖ **MODE DE CALCUL POUR LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)**

Les tarifs appliqués aux élèves résident de l'Agglomération du Choletais sont calculés en fonction du Quotient Familial.

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

- Revenu Fiscal de Référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses.
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

<b>Tarif 1</b>	- Quotient Familial inférieur ou égal à 1000
<b>Tarif 2</b>	- Quotient Familial supérieur à 1000 et inférieur ou égal à 1600
<b>Tarif 3</b>	- Quotient Familial supérieur à 1600

### ◦ **JUSTIFICATIF : AVIS D'IMPOSITION 2021 (ou 2022)**

- Le justificatif est à fournir par le responsable légal.
- Le **tarif 3** sera appliqué en cas d'absence de justificatif au 30 septembre 2023.
- Les changements de situation personnelle ou professionnelle pourront être pris en compte jusqu'au 31 octobre 2022, sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

## ❖ **MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT**

- **DROIT D'INSCRIPTION** : - Payable avec la première facture de scolarité (non remboursable)
- **FRAIS DE SCOLARITÉ** : - Règlement(s) sur facture(s) : en novembre 2022 et/ou en février 2023  
- Par prélèvement automatique : de novembre 2022 à avril 2023
- **MOYENS DE PAIEMENT** :
  - Espèces
  - Carte Bancaire
  - Paiement en ligne
  - Chèque (à l'ordre du Trésor Public)
  - Pass Culture
  - Prélèvement automatique : procédure d'adhésion/renouvellement à télécharger : [www.cholet.fr](http://www.cholet.fr) ► **Conservatoire du Choletais**

## ❖ **ANNULATION D'INSCRIPTION**

**TOUTE DEMANDE D'ARRÊT DE COURS DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT ADRESSÉE PAR COURRIER OU PAR COURRIEL À L'ATTENTION DU DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE.**

Jusqu'au 30 septembre 2022	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2022 au 15 janvier 2023	À partir du 15 janvier 2023
- Seul le droit d'inscription de 15 € est dû.	- Les frais de scolarité seront dus à 50 %. - Excepté pour les tarifs session, stage court et stage long, qui seront dus en totalité.	- Les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.

*NB : En cas d'inaptitude de plus de 3 mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits annuels de scolarité sera remboursée.*